



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org
Point 14.2 de l'ordre du jour CX/CAC 17/40/15

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Quarantième session

Centre international de conférences, Genève (Suisse)

17-22 juillet 2017

APPUI SCIENTIFIQUE FAO/OMS AU CODEX: QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

(Document établi par la FAO et l'OMS)

Appui scientifique FAO/OMS au Codex

1. Les prévisions de dépenses exposées dans le présent document ont été calculées en tenant compte des demandes d'avis scientifiques formulées par divers organes subsidiaires du Codex. Le document CX/CAC 17/40/14¹ donne un aperçu des réponses apportées à ces demandes ainsi que des demandes n'ayant pas encore été traitées. Le présent document récapitule les ressources affectées en 2016-2017 par la FAO et l'OMS à la fourniture d'avis scientifiques au Codex, ainsi que les ressources disponibles en mai 2017 pour la mise en œuvre des activités du plan de travail biennal 2016-2017 relatives aux avis scientifiques. Les informations finales sur les dépenses 2016-2017 seront publiées au début de 2018.

Budget de l'OMS

2. À l'OMS, la majorité des crédits affectés aux activités et aux dépenses de personnel liées à la fourniture d'avis scientifiques sur la sécurité sanitaire des aliments et sur la nutrition proviennent de contributions volontaires extrabudgétaires versées par des États Membres et d'autres donateurs, et non du budget ordinaire (contributions mises en recouvrement). L'exécution du programme relatif à la fourniture d'avis scientifiques est assurée par le Département de la sécurité sanitaire des aliments et des zoonoses et le Département de la nutrition pour la santé et le développement.
3. Pour l'exercice biennal 2016-2017, le coût des activités prévues en matière de fourniture d'avis scientifiques est estimé à 2 199 807 USD s'agissant de la sécurité sanitaire des aliments, et à 1 003 200 USD s'agissant de la nutrition, des chiffres calculés sur la base des dépenses effectives enregistrées au cours du précédent exercice biennal. Les dépenses de personnel sont estimées à 2 657 602 USD pour la sécurité alimentaire et à 2 282 264 USD pour la nutrition (y compris les activités pertinentes et connexes de fourniture d'avis scientifiques et d'élaboration de directives dans ce domaine).
4. Au mois de mai 2017, l'Australie, les États-Unis d'Amérique, le Japon, les Pays-Bas, la République de Corée ainsi que la fondation Bill et Melinda Gates avaient versé des contributions volontaires en faveur de la sécurité sanitaire des aliments et de la nutrition. Le déficit de financement des activités relatives à la fourniture d'avis scientifiques est actuellement estimé à 368 561 USD en ce qui concerne la sécurité sanitaire des aliments et à 319 889 USD pour ce qui est de la nutrition. À l'heure actuelle, les salaires du personnel travaillant tant sur la sécurité sanitaire des aliments que sur la nutrition sont partiellement financés jusqu'à la fin de 2017.
5. Les activités de l'OMS relatives à la fourniture d'avis scientifiques dépendent largement de contributions extrabudgétaires qui sont versées par un petit nombre d'États Membres et que l'Organisation reçoit avec reconnaissance.

¹ http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/sh-proxy/en/?lnk=1&url=https%253A%252F%252Fworkspace.fao.org%252Fsites%252Fcodex%252FMeetings%252FCX-701-40%252FWD%252Fcac40_14f.pdfftp://ftp.fao.org/codex/meetings/cac/cac40/cac40_14f.pdf

Budget de la FAO

6. À la FAO, les fonds affectés aux dépenses (activités et personnel) liées à la fourniture d'avis scientifiques au Codex sont inscrits au budget ordinaire (Programme de travail et budget), principalement au titre d'un produit, ce qui contribue à assurer la continuité et la qualité des avis. En 2016-2017, la fourniture d'avis scientifiques au Codex dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments est assurée par différentes unités et divisions de la FAO, notamment le Bureau de la sécurité sanitaire des aliments, la Division de la production végétale et de la protection des plantes et la Division des politiques et des ressources des pêches et de l'aquaculture. Dans le domaine de la nutrition, les avis scientifiques sont fournis, à la demande, par la Division de la nutrition et des systèmes alimentaires.
7. Pour l'exercice biennal 2016-2017, le montant des dépenses (activités et personnel) liées à la fourniture d'avis scientifiques au Codex est estimé à 3 919 000 USD, dont 3 538 000 USD dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments et 381 000 USD dans celui de la nutrition. L'ensemble des dépenses de personnel et environ 70 pour cent du coût des activités (soit un montant total de 3 415 000 USD) sont financés au titre du Programme ordinaire de la FAO. Le montant résiduel de 504 000 USD est financé par des contributions extrabudgétaires qui, pour l'heure, ont été versées par le Canada et la France.
8. La FAO tient à exprimer sa reconnaissance au Canada qui s'est engagé à détacher, pendant deux ans au Siège de la FAO, un fonctionnaire chargé de la sécurité sanitaire des aliments, et elle remercie sincèrement ce pays ainsi que la France d'avoir versé des contributions extrabudgétaires à l'appui de la Réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides, de la Consultation mixte FAO/OMS d'experts de l'évaluation des risques microbiologiques et des Réunions mixtes d'experts FAO/OMS sur la nutrition, contributions qui ont permis de renforcer le programme de la FAO en matière de fourniture d'avis scientifiques.
9. Le fait que les principales réunions et consultations visant à fournir des avis scientifiques au Codex (notamment, le Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires, la Consultation mixte FAO/OMS d'experts de l'évaluation des risques microbiologiques et la Réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides) soient placées au rang des activités techniques de l'Organisation intégrées dans le Programme de travail et budget de la FAO, a permis de garantir une forme de sécurité budgétaire pour toutes les dépenses (personnel et activités) pendant le présent exercice biennal, ce qui est salué avec reconnaissance.

Conclusion

10. Comme expliqué plus haut, la fourniture d'avis scientifiques est financée différemment à l'OMS (financement fortement tributaire des contributions extrabudgétaires) et à la FAO (financement principalement couvert par les contributions ordinaires).
11. La FAO et l'OMS tiennent à rappeler à la Commission que le montant des fonds disponibles pour la fourniture d'avis scientifiques est resté constant au cours de ces dernières années, alors que le nombre et la complexité des avis scientifiques demandés ont sensiblement augmenté. Comme cela a déjà été signalé², cette situation a entraîné et continue d'entraîner un retard croissant dans le délai de réponse aux demandes d'avis scientifiques, ainsi que dans la mise en œuvre d'autres mesures, notamment l'amélioration des bases de données et la modernisation des méthodes.
12. Globalement, la contribution conjointe de la FAO et de l'OMS à la fourniture d'avis scientifiques représente environ 10 millions d'USD par exercice biennal. Pour que le programme mixte de fourniture d'avis scientifiques puisse continuer de fonctionner ne serait-ce qu'au rythme actuel, il sera essentiel que les deux organisations maintiennent ce niveau de financement stable et prévisible.

² http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/sh-proxy/en/?lnk=1&url=https%253A%252F%252Fworkspace.fao.org%252Fsites%252Fcodex%252FMeetings%252FCX-701-39%252FWD%252Fcac39_17f.pdf